

EUROPE / AMÉRIQUE DU NORD

MONTE SAN GIORGIO

ITALIE



MONTE SAN GIORGIO (ITALIE) - ID N° 1090bis

Note : Monte San Giorgio, Suisse, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par le Comité du patrimoine mondial à sa 27e session (Paris, 2003) au titre du critère naturel (viii). La proposition d'origine mentionnait aussi bien les valeurs en Suisse qu'en Italie, et l'évaluation de l'UICN tenait également compte des valeurs naturelles liées dans les deux pays. La décision pertinente (27COM 8C.7) demandait à l'État partie Suisse de prendre des mesures du point de vue de la délimitation du bien et du développement de l'interprétation sur place. La décision encourageait aussi « les autorités suisses et italiennes à collaborer à une proposition d'extension transfrontalière du bien sur le territoire italien, dès qu'un niveau suffisant de volonté politique aura été atteint et qu'il sera clair que les conditions d'intégrité peuvent être remplies. ». La proposition d'extension qui fait l'objet de la présente évaluation a été soumise par l'État partie Italie, accompagnée d'une lettre officielle d'approbation de l'État partie Suisse.

1. DOCUMENTATION

- i) **Date de réception de la proposition par l'UICN** : 16 mars 2009.
- ii) **Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l'État partie** : les États parties Italie et Suisse ont tous deux communiqué des informations complémentaires en réponse à deux questions soulevées par le Groupe d'experts de l'UICN sur le patrimoine mondial.
- iii) **Fiches techniques PNUE-WCMC** : mises à jour pour la dernière fois en août 2007, extraites du dossier de la proposition d'origine.
- iv) **Littérature consultée** : Brack, P., Mundil, R., Oberli, F., Meier, M., Rieber, H. (1996) **Biostratigraphic and radiometric age data question the Milankovitch characteristics of the Latemar cycles (Southern Alps, Italy)**. *Geology* 24: 371-375. Brack, P. Rieber, H., Nicora, A., Mundil, R. (2005) **The Global boundary Stratotype Section and Point (GSSP) of the Ladinian Stage (Middle Triassic) at Bagolino (Southern Alps, Northern Italy) and its implications for the Triassic time scale**. *Episodes* 18: 233-244. Bottjer, D.J., Etter, W., Hagadorn, J. W. (2002) **Fossil-Lagerstätten: Jewels of the fossil record**. In: Bottjer D. J., Etter, W., Hagadorn, J. W., eds. *Exceptional Fossil Preservation: A Unique View on the Evolution of Marine Life*. New York: Columbia University Press, 2002. 1–10). Felber et al. (2004) **Ecologiae Geologicae Helvetiae** 97: 1-2. Felber (2005) **Il Monte San Giorgio**, Edizioni Casagrande, Bellinzona. *Geologica Insubria* (2007) Volume 10. **Special issue on Viggiù quarries**. Hao, W., Sun, Y., Jiang, D., Sun, Z. (2006). **Advance in Studies of the Panxian Fauna**. *Acta Scientiarum Naturalium Universitatis Pekinensis* 42: 817-823. Renesto et al. (2003) *J. Vertebrate Palaeontology* 23: 957-960. Rieppel (1989) *Phil. Trans, R. Soc. Lond.* B323: 1-23. Rieppel and Bucher (2003) *J. Vertebrate Palaeontology* 20: 507-514. Seilacher et al. (1985) *Phil. Trans, R. Soc. Lond.* B311: 5-23. UNEP /WCMC (2007) **Report on Monte San Giorgio (Switzerland) WHS. Earth Heritage; World Heritage: A global strategy for geological World Heritage**. Gland, 51 pp. A range of other academic articles were also consulted.
- v) **Consultations** : 9 évaluateurs indépendants. Des consultations approfondies ont eu lieu durant la mission sur place avec le Ministero per i Beni e le Attività Culturali et avec des fonctionnaires de Lombardie – région de Milan, des fonctionnaires de la province de Varese, des fonctionnaires des communes, y compris des maires et députés-maires, le personnel de musées locaux, la délégation du bien du patrimoine mondial de Monte San Giorgio, Suisse, le Gouvernement helvétique et des fonctionnaires régionaux, l'équipe d'experts ayant préparé la proposition, des représentants de groupes communautaires locaux.
- vi) **Visite du bien proposé** : Bernard J. Smith, septembre 2009.
- vii) **Date à laquelle l'UICN a approuvé le rapport** : 22 avril 2010.

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le Monte San Giorgio est une montagne boisée de forme pyramidale, culminant à 1096 m au dessus du niveau de la mer, qui se trouve au sud du lac de Lugano. Le site s'étend de part et d'autre de la frontière Italo-Suisse. Le bien actuellement inscrit, en Suisse, a une superficie de 849 ha et se trouve dans les communes de Meride, Riva San Vitale et Brusino Arsizio. Le bien actuel est entouré d'une zone tampon de 1389 ha terrestres, sur le territoire de six autres communes suisses. La superficie totale du bien existant et de sa zone tampon est classée Zone de paysage protégé (ZPP) selon le droit suisse.

L'extension proposée est contiguë au bien existant. Elle se trouve dans une zone déclarée ZPP selon la loi italienne et comprend le secteur de cette zone protégée qui contient les principaux gisements fossilifères. La superficie totale de l'extension proposée est de 240,34 ha, sur les communes de Besano, Porto Ceresio et Viggiù. Le reste de la ZPP (1824,15 ha) entoure l'extension proposée et est identifié comme zone tampon et se trouve sur le territoire de deux autres communes : Clivio et Saltrio.

L'intérêt de l'extension proposée a trait à ses gisements fossilifères du Trias, une période importante de l'histoire géologique qui fut le théâtre de grandes radiations de reptiles et poissons actinoptérygiens. La succession rocheuse du Trias moyen que l'on trouve dans le Monte San Giorgio repose sur des roches volcaniques plus anciennes, datant du Permien et affleurant sur la face nord du Monte San Giorgio; elle est recouverte par des roches du Trias supérieur et du Jurassique inférieur. La séquence du Trias moyen comprend environ 1000 mètres de calcaires récifaux, de dolomites et de schistes bitumineux qui se sont formés dans un milieu marin, aux marges de l'océan Téthys triasique. L'intérêt exceptionnel des fossiles de la séquence résulte de la présence de six formations fossilifères distinctes, le Grenzbitumenzone, le Cava Inferiore, le Cava Superiore, les gisements de Cassina, le gisement de Crocifisso et le Kalkschieferzone. La répartition et l'abondance des différents groupes de fossiles, dans les six niveaux différents, sont variables, le matériel le plus divers et les découvertes les plus spectaculaires se trouvant dans le Grenzbitumenzone. Les spécimens découverts dans le Kalkschieferzone sont de grand intérêt scientifique vu l'état de conservation exceptionnel du matériel « mou » et délicat (très petits poissons, embryons de reptiles, insectes et autres arthropodes). La séquence témoigne de la vie dans un lagon tropical et l'on y trouve aussi des fossiles terrestres, notamment des reptiles, des insectes et des plantes.

Plusieurs caractéristiques expliquent l'importance exceptionnelle de la ressource fossilifère du Monte San Giorgio. On peut citer, entre autres, la qualité de conservation exceptionnelle du matériel (qui comprend aussi bien des squelettes complets de reptiles marins et terrestres que des détails minuscules, notamment des caractéristiques internes telles que contenus d'estomacs et embryons), le nombre de découvertes uniques et de « premières » découvertes faites au Monte San Giorgio et la présence de six couches fossilifères superposées qui permet des études comparatives et des études de l'évolution, et plusieurs caractéristiques de la séquence sédimentaire permettant un datage précis. Les excavations ont donné plus de 21 000 spécimens représentant 30 espèces de reptiles, 80 espèces de poissons, environ 100 macro-invertébrés et 3 espèces de plantes. Tout cela s'ajoute aux microfossiles qui comprennent des spores, du pollen et des micro-organismes marins. Le matériel vertébré comprend des spécimens particulièrement spectaculaires. Parmi les autres découvertes, il y a des squelettes complets d'ichtyosaures, de nothosaures, de placodontes et du saurien « à cou de girafe », Tanystropheus. La faune terrestre est plus limitée mais compte un squelette complet, important et unique de l'archosaure Ticinosuchus, le premier squelette de ce groupe à avoir été découvert dans l'hémisphère Nord.

Il importe de dire que la région fait l'objet d'études détaillées depuis plus de 150 ans, ce qui a donné une riche littérature scientifique de plus de 800 publications sur les fossiles et de nombreux aspects de la géologie précise des gisements. Des travaux de recherche rigoureux, systématiques et continus, menés depuis près de 150 ans en Italie et en Suisse, quasi exclusivement par les Universités de Zurich et de Milan, donnent un témoignage remarquablement complet et coordonné de la richesse et de la diversité du site.

L'extension proposée présente une complémentarité importante avec le bien inscrit en Suisse qui couvre la plus grande partie des strates fossilifères. Les vestiges paléontologiques des secteurs italiens du Monte San Giorgio sont riches et divers. Ils comprennent environ 35 espèces de reptiles et près de 100 espèces de poissons (certaines n'étant pas encore totalement décrites), des insectes et autres arthropodes exceptionnellement bien conservés, environ 100 espèces de céphalopodes, des bivalves, des gastropodes, des échinodermes, des crustacés et de nombreuses espèces de plantes. L'extension proposée et le bien déjà inscrit présentent des différences lithologiques et faunistiques et la variété des fossiles de poissons est considérablement plus grande et de meilleure qualité dans le secteur italien du Monte San Giorgio. En raison du pendage de la strate, les importantes excavations côté suisse du Monte San Giorgio ont, en général, été réalisées

parallèlement aux plans de litage, ce qui a facilité la mise au jour de spécimens plus complets. En revanche, côté italien, les affleurements sont, en général, perpendiculaires aux plans de litage et, en conséquence, il est plus difficile d'extraire des spécimens complets mais cela permet des études et une interprétation beaucoup plus détaillées de la séquence stratigraphique. Quoi qu'il en soit, c'est du côté italien qu'a été découvert le plus grand reptile nageant complet trouvé à ce jour au Monte San Giorgio, un squelette articulé de *Besanosaurus* mesurant six mètres. Du côté italien, les activités de recherche ont commencé en 1863, c'est-à-dire 60 ans avant le début des études du côté suisse de la frontière.

Bien que la proposition soit justifiée par l'importance géologique du Monte San Giorgio, il faut ajouter que le site est aussi situé dans un paysage attrayant d'importance locale à nationale et que l'on peut y constater les liens culturels forts qui unissent la géologie et la vie de la communauté locale, y compris dans le travail de la pierre.

3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES SITES

L'analyse comparative justifiant la valeur du Monte San Giorgio a été réalisée par l'État partie Suisse et enrichie par l'UICN à l'époque de l'inscription du bien. L'évaluation précédente tenait déjà compte des valeurs du Monte San Giorgio dans son ensemble et la proposition précédente avait bénéficié de contributions importantes d'experts italiens. L'UICN a également complété sa liste de référence pour l'évaluation des sites fossilifères en fonction des valeurs du Monte San Giorgio ; la liste peut être consultée dans le rapport d'évaluation établi à l'époque.

En 2003, au moment de l'inscription du bien du patrimoine mondial du Monte San Giorgio, Suisse, la majorité des experts indépendants consultés considéraient que le Monte San Giorgio pouvait clairement prétendre, preuves à l'appui, au titre de référence mondiale principale pour les sciences paléontologiques marines du Trias. Cette opinion est également celle qui ressort des évaluations mondiales demandées par l'UICN pour le bien et l'extension qui fait l'objet de la proposition.

Selon l'analyse comparative précédente, la justification de la valeur universelle exceptionnelle du Monte San Giorgio reposait sur ses fossiles marins du Trias. Ces derniers sont supérieurs aux fossiles terrestres d'Ischigualasto-Talampaya (Argentine). Le Littoral du Dorset et de l'est du Devon comprend une succession triasique faisant partie d'une séquence complète de l'ère mésozoïque, dans un site qui présente des valeurs géologiques et géomorphologiques diverses. La succession triasique de ce site est plus complète que celle

du Monte San Giorgio mais les fossiles, tant par leur qualité que leur quantité, sont bien inférieurs et principalement limités aux aspects terrestres. La collection de fossiles du Monte San Giorgio est complémentaire à la collection absolument exceptionnelle de fossiles marins du Jurassique du Littoral du Dorset et de l'est du Devon car elle est plus ancienne.

La précédente analyse comparative établissait aussi la valeur exceptionnelle du Monte San Giorgio par rapport à des sites complémentaires d'Australie, des États Unis, d'Afrique du Sud, de Russie, d'Afrique de l'Est et du Nord, du Brésil, d'Espagne et d'Europe centrale. Un matériel fossilifère marin triasique important est en train d'être découvert à Guizhou, en Chine. L'excellent état de conservation du matériel chinois permet une comparaison précise avec les fossiles du Monte San Giorgio, qui appartiennent à une province faunistique différente. Il semblerait que la faune de Guizhou permette de démontrer l'évolution des reptiles et des poissons avant et après ceux du Monte San Giorgio mais la valeur réelle de cette nouvelle faune chinoise reste encore à établir. Le matériel chinois est, en outre, dispersé sur une zone beaucoup plus vaste que la région compacte du Monte San Giorgio et les lacunes stratigraphiques semblent beaucoup plus marquées entre les niveaux fossilifères. Par ailleurs, il est clair que l'importance du Monte San Giorgio prime, compte tenu de la longue histoire de l'étude du site et de sa collection exceptionnellement riche et diverse de fossiles. En résumé, le Monte San Giorgio continue d'être considéré comme le meilleur témoignage de la vie marine du Trias à l'échelon mondial.

4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

4.1 Protection

L'extension proposée est effectivement protégée par la loi. Au total, 43,4% de l'extension proposée se trouvent dans le domaine public et 56,6% sur des terres privées. L'extension proposée et sa zone tampon se situent toutes deux dans une zone de paysage protégé, reconnue par la législation italienne (Area di rilevanza ambientale LR 86/1983). Le cadre législatif national, régional, provincial et local actuellement en vigueur pour protéger l'intégrité du Monte San Giorgio semble être suffisant et efficacement administré par les divers paliers de gouvernement.

En Italie, la protection du patrimoine paléontologique est réglementée par la loi depuis 1939 et le matériel fossile est considéré comme propriété de l'État. Les lois les plus récentes concernant la paléontologie (CBCP) définissent tous les aspects du patrimoine paléontologique comme faisant partie du patrimoine culturel et à ce titre placés sous l'égide du ministère

de la Culture. En vertu de cette législation, seules des institutions approuvées sont autorisées à mener des travaux de recherche sur les ressources paléontologiques du site. En 2007, les municipalités de Besano, Porto Ceresio et Viggiù ont demandé des mesures de sauvegarde et règlements plus contraignants sur le patrimoine paléontologique de la région de l'extension proposée.

L'UICN considère que le statut de protection de l'extension proposée remplit les conditions énoncées dans les Orientations.

4.2 Limites

Les limites de l'extension proposée et de sa zone tampon, en Italie, ont été tracées suivant les mêmes principes géo-paléontologiques qui ont servi pour la proposition suisse. Les limites de la zone proposée sont définies en fonction de l'affleurement de formations fossilifères du Trias moyen. Les limites réelles comprennent toutes les localités où des excavations scientifiques ont eu lieu autrefois ainsi que les sites miniers historiques. Les limites proposées pour la zone tampon sont conformes, dans toute la mesure du possible, à des caractéristiques géomorphologiques et anthropologiques reconnues le long du pied de la montagne, telles que le littoral du lac de Lugano, des cours d'eau et des routes principales. Cette zone comprend aussi des unités géologiques plus anciennes (Permien et pré-Carbonifère) et plus récentes (Jurassique et Crétacé).

Dans l'optique de l'intégrité globale des fossiles du Trias, il importe de relier ces limites à celles du bien existant en Suisse. Il semblerait que l'État partie Suisse a prévu de proposer une révision des limites pour remédier à une anomalie éventuelle sur la marge méridionale de la zone centrale italienne dont les limites ne coïncident pas précisément avec celles du secteur suisse du fait d'anciennes différences dans le relevé de l'affleurement triasique. Cette modification permettrait aussi de préciser les liens entre les zones tampons des deux biens.

L'UICN considère que les limites de l'extension proposée remplissent les conditions énoncées dans les Orientations.

4.3 Gestion

L'extension proposée étant un site fossilifère, la première condition en matière de gestion est la conservation de la ressource fossilifère. L'accessibilité des principaux affleurements étant limitée et les règlements et systèmes de permis nationaux étant stricts, il est facile d'exercer une gestion efficace. Un petit nombre seulement de permis d'excavation ont été accordés à d'importantes organisations et institutions (par ex.

le Musée de Milan, l'Université de Milan et le Musée d'Induno Olona), ce qui garantit non seulement un enregistrement rigoureux et précis des découvertes mais aussi leur préparation détaillée et la diffusion générale des conclusions. L'intégrité de la collection dans son ensemble est encore améliorée par le fait qu'elle est surtout concentrée (99,9% des spécimens connus) dans un nombre limité de sites - les musées de Zurich, Lugano et Milan. Un petit nombre de spécimens se trouvent dans de petits musées à Meride et Besano. Il s'agit donc d'une ressource unique, consolidée, bien préservée, entièrement cataloguée et bien protégée. La poursuite de liens solides entre l'administration du Monte San Giorgio et ces institutions est, en conséquence, fondamentale.

Le suivi permanent des caractéristiques géologiques et paléontologiques clés restera assuré par l'application stricte des règlements prévus par la loi nationale (codice dei beni Culturali) par les autorités responsables (Guardia di Finanza, Carabinieri, Guardie Ecologiche Volontarie). La présence de plusieurs musées locaux qui bénéficient de l'appui de nombreux bénévoles contribue à un suivi quasi constant des sites principaux, ce qui rend toute excavation illégale extrêmement difficile. Le plan d'aménagement régional et les programmes d'urbanisme des communes sont régulièrement révisés et mis à jour et sont des facteurs clés, garants de la conservation permanente du Monte San Giorgio. Il n'y a actuellement pas de processus global de suivi de l'état de conservation du site à intervalles réguliers et il importe qu'un système soit mis en place dès que possible pour identifier les indicateurs appropriés qui pourraient servir à évaluer l'état général de l'environnement et à identifier les problèmes méritant éventuellement un suivi.

Des ressources humaines sont consacrées à la protection et à la gestion de l'extension proposée, essentiellement du personnel à temps partiel qui a aussi un rôle à jouer du point de vue des règlements sur la chasse, des services forestiers et des organisations de bénévoles. Différentes activités pédagogiques et de recherche sont également encouragées dans toute l'extension proposée. La région de Lombardie finance un responsable à temps partiel qui surveille les excavations et les Universités de Milan et d'Insubria ont chacune un chercheur/technicien en paléontologie à temps partiel. Le Musée de Besano a deux techniciens à temps partiel ainsi qu'un directeur à temps partiel et l'équivalent, à plein temps, d'un guide de musée ; le Musée de Clivio a un conservateur à temps partiel et un directeur à temps partiel (ainsi que des bénévoles) et la province de Varese, a un responsable à temps partiel de la conservation des carrières historiques de Viggiù. Durant sa mission d'évaluation, l'UICN a insisté sur la nécessité de nommer un administrateur du site,

chargé spécifiquement du patrimoine mondial, en Italie. Dans son information complémentaire, l'État partie confirme que les cinq maires des communes italiennes ont signé un accord, le 1er décembre 2008, s'engageant à nommer un administrateur de site en Italie et ont confirmé qu'ils s'engagent à financer ce poste de manière continue.

Lors de la mission d'évaluation de l'UICN, il a aussi été confirmé qu'un centre d'accueil des visiteurs central serait établi pour faire écho au nouveau centre et musée en construction à Meride, en Suisse. Un bâtiment approprié a déjà été attribué à cette fonction dans la commune de Clivio. Le bâtiment est actuellement un centre de documentation pour différentes organisations communautaires dont les activités sont en rapport avec le site et cette fonction importante se poursuivrait dans le nouveau centre d'accueil des visiteurs. Jusqu'à ce que le bâtiment de Clivio soit remis en état, le centre d'accueil des visiteurs de Meride servira de centre pour le Monte San Giorgio dans son ensemble. L'évolution décrite ci-dessus contribuera à maintenir et améliorer le bon niveau actuel d'information des visiteurs fourni par une diversité de centres qui soutiennent le Monte San Giorgio et les expositions exceptionnelles, hors site, dans les grands musées de Zürich et de Milan. Tout cela devra être complété de manière plus approfondie par des informations données dans chaque site de la montagne et aux points d'accès. Une gestion plus dynamique des sites d'excavation principaux, y compris le nettoyage de la végétation envahissante, est également requise.

Si l'extension est approuvée, il sera capital d'assurer une gestion coordonnée du Monte San Giorgio en tant que bien transfrontalier unique. Les États parties, qui ont conçu un programme important de coopération transfrontalière depuis la proposition du secteur suisse du Monte San Giorgio, reconnaissent cette nécessité.

Suite à l'inscription du secteur suisse du Monte San Giorgio et à la préparation du plan de gestion, des parties prenantes italiennes ont signé un protocole d'accord, en novembre 2008, créant une association pour suivre l'exemple de la Fondation du patrimoine mondial établie en Suisse. L'accord oblige tous les signataires à collaborer à la mise au point de stratégies et de projets communs. Après inscription de l'extension, l'association se transformera en organe de gestion du secteur italien du bien. Des commissions techniques locales traitant de la gestion environnementale et commerciale quotidienne feront rapport à la Fondation.

En préparation de la proposition italienne du Monte San Giorgio, les États parties Suisse et Italie ont également signé un protocole d'accord officiel, en janvier 2009, qui décrit la gestion transfrontalière coordonnée et agréée du bien au cas où l'extension

italienne serait approuvée. Un projet financé par l'Union européenne a soutenu la préparation d'un plan de gestion conjoint pour l'ensemble du Monte San Giorgio, y compris l'extension italienne. Cette collaboration est également une conséquence du « Protocole de Besano » signé en 2001 par 38 organisations suisses et italiennes, y compris 14 municipalités.

Conformément au plan de gestion, l'inscription du secteur italien du Monte San Giorgio entraînerait la mise en place d'un « conseil transnational stratégique » composé de membre des deux fondations nationales. Les deux administrateurs du site y participeraient également, sans droit de vote. Le conseil aura pour tâche d'établir et de surveiller la réalisation des priorités, programmes et objectifs de gestion pour le bien transfrontalier, de rechercher des possibilités de financement, de produire un unique rapport annuel, de promouvoir et, en fin de compte, approuver des concepts transfrontaliers pour la protection du site. Les deux États parties ont décidé d'une alternance entre les deux pays à la présidence du conseil, en commençant par une présidence suisse.

L'UICN considère qu'il y a tout lieu de se féliciter de ces efforts. La conclusion des accords transfrontaliers et leur établissement sur une base permanente, avec un financement adéquat, seront essentiels pour la conservation à long terme du bien si l'extension est approuvée. En conséquence, l'UICN a demandé des informations complémentaires à l'État partie concernant son engagement envers la gestion transnationale et une explication sur la manière dont le financement et l'efficacité seront garantis. La réponse explique ces arrangements et ajoute que l'association des maires « entreprendra d'obtenir des fonds structurels de sources aussi bien nationales qu'internationales » pour la gestion du site, dès que celui-ci sera inscrit. En outre, la Confédération helvétique confirme qu'elle a un budget de CHF 525'000 en place pour quatre ans, jusqu'en 2011, pour le secteur suisse du bien. L'UICN considère qu'il est essentiel que les États parties apportent un financement adéquat à moyen et à long terme pour la bonne réalisation de la gestion du bien sur une base transfrontalière.

L'UICN considère que la gestion de l'extension proposée ainsi que les arrangements prévus en matière de gestion transfrontalière entre les États parties remplissent les conditions énoncées dans les Orientations.

4.4 Menaces

Bien que les principales ressources fossilifères ne soient absolument pas menacées, le fonctionnement continu du système de gestion tel qu'il est décrit plus haut est, de toute évidence,

une condition préalable essentielle à la protection à long terme.

Il y a d'autres menaces, de nature limitée, qui pèsent sur le bien. Les milieux de haute montagne se révèlent être des indicateurs particulièrement sensibles des changements climatiques. Toutefois, la couverture forestière quasi complète du Monte San Giorgio devrait assurer sa résistance aux changements climatiques tels que l'augmentation prévue de l'intensité ou de la fréquence de phénomènes climatiques extrêmes. Une couverture végétale quasi complète n'empêche pas l'érosion et l'on peut constater qu'il y a, occasionnellement, des glissements de terrain et des chutes de roches, en particulier du côté nord-ouest du bien. Ces phénomènes sont mineurs, tant par leur ampleur que par leur importance dans le contexte de la zone dans son ensemble. Le long des cours d'eau, il y a une érosion fluviale naturelle qui peut jouer un rôle positif en révélant de nouveaux gisements fossilifères. Les incendies de forêt font courir un risque potentiel mais ce risque est connu et les stratégies de gestion forestière en vigueur en tiennent compte.

Il n'y a pas d'habitants dans le cœur de la zone proposée et la législation locale d'aménagement du territoire est appliquée et réglemente les pressions du développement dans l'extension proposée et sa zone tampon. On pourrait dire que la principale menace importante pour l'intégrité de l'extension proposée vient de différentes stratégies de développement du potentiel touristique. Toutefois, il y a peu de chance que le Monte San Giorgio connaisse un tourisme de masse et les stratégies touristiques s'efforcent d'attirer, dans la montagne, des randonneurs qui sont susceptibles d'apprécier sa beauté naturelle et conscients de la nécessité de la préserver. Cette approche s'inscrit dans les efforts de promotion de sentiers panoramiques et historiques. Si, comme indiqué, il y avait aussi des efforts de développement de pistes cyclables et de sentiers équestres, il serait impératif de choisir leur tracé avec un soin particulier car ils pourraient provoquer une érosion locale et risquent de diminuer la qualité de l'expérience pour les randonneurs. Il convient également de choisir avec soin les routes d'accès appropriées à la montagne qui pourraient, par exemple, conduire à créer des zones de parking sauvages à proximité ou à l'intérieur de la zone tampon.

En résumé, l'UICN considère que l'extension proposée, en Italie, et le bien existant en Suisse, remplissent les conditions d'intégrité, de protection et de gestion énoncées dans les Orientations.

5. AUTRES COMMENTAIRES

5.1 Commentaires d'ICOMOS

La mission d'évaluation de l'UICN a pris note de l'importance de la longue histoire des carrières et du travail de la pierre dans la région du Monte San Giorgio. L'ICOMOS a également remis une brève évaluation des valeurs culturelles de ce bien à l'UICN. L'ICOMOS fait remarquer l'association entre de nombreuses découvertes de fossiles et l'exploitation industrielle et commerciale de la région et indique que Viggiú date de l'époque romaine. Martino Longhi le Vieux (1534-1591) y a travaillé et y a fondé une dynastie d'architectes dont les principaux travaux se trouvaient à Rome. La région était connue pour la pierre de Viggiú et l'art de la taille de la pierre. Le domaine/jardin de la Villa Cicogna Mozzoni datant de la Renaissance se trouve également à proximité de la zone tampon mais à l'extérieur.

5.2 Statut Géoparc

Il y a des plans et des négociations en cours pour inscrire l'environnement général entourant le pic central du Monte San Giorgio au Réseau européen de géoparcs qui reliera une série de géosites des Alpes du Sud pour former un « Geoparco dell'Insubria ». Ce projet pourrait replacer le Monte San Giorgio dans son contexte géologique régional et faciliter encore la coordination transfrontalière de l'information et du tourisme durable. L'UICN considère qu'il faut cependant veiller rigoureusement à maintenir l'identité claire du bien du patrimoine mondial et à garantir la complémentarité des justifications différentes des deux nominations. Les autorités suisses ont reconnu une possibilité de conflit et souligné que l'initiative géoparcs ne peut pas être directement prise en charge par les autorités du patrimoine mondial car les fondations n'ont pas la compétence requise et leurs objectifs sont différents.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

Monte San Giorgio, Suisse, est déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial au titre du critère (viii). L'extension proposée, qui est contiguë au site existant, avait été recommandée au moment de l'inscription de celui-ci ; elle est proposée au titre du même critère.

Critère (viii) histoire de la terre, éléments géologiques

Monte San Giorgio est le témoin le mieux connu de la vie marine au Trias moyen et compte aussi d'importants vestiges de la vie terrestre. Le bien a produit des fossiles nombreux et divers dont beaucoup sont exceptionnellement complets et

extrêmement bien conservés. On les trouve dans une séquence compacte de six niveaux superposés qui a permis la reconstruction de l'évolution de plusieurs groupes d'organismes marins. La longue histoire de l'étude du site et la gestion disciplinée de la ressource ont créé une collection de spécimens bien documentée et cataloguée, de qualité exceptionnelle, qui forment la base d'une riche littérature scientifique. En conséquence, Monte San Giorgio fournit la principale référence pour toute découverte future de vestiges marins triasiques dans le monde.

L'UICN considère que l'extension proposée, en Italie, et le bien existant en Suisse, remplissent ce critère.

7. RECOMMANDATION

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte la décision suivante :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents **WHC-10/34.COM/8B** et **WHC-10/34.COM/INF.8B2**,
2. Approuve l'extension de **Monte San Giorgio Italie/Suisse**, au titre du critère naturel (viii);
3. Adopte la Déclaration de **valeur universelle exceptionnelle** suivante :

Brève synthèse

La montagne boisée, de forme pyramidale, du Monte San Giorgio, près du lac de Lugano, est considérée comme le meilleur témoin de la vie marine du Trias (il y a 245 à 230 millions d'années). La séquence témoigne de la vie dans un lagon tropical abrité et en partie séparé de la haute mer par un récif. Des formes de vie marine diverses ont prospéré dans ce lagon, notamment des reptiles, des poissons, des bivalves, des ammonites, des échinodermes et des crustacés. Comme le lagon était proche de la terre, on trouve aussi quelques fossiles terrestres de reptiles, d'insectes et de plantes, notamment. Il en résulte une ressource fossilifère très riche.

Critères

Critère (viii) : Monte San Giorgio est le témoin le mieux connu de la vie marine au Trias et compte aussi d'importants vestiges de la vie terrestre. Le bien a produit des fossiles nombreux et divers dont beaucoup sont exceptionnellement complets et extrêmement bien conservés. La longue histoire de l'étude du site et la gestion disciplinée de la ressource ont créé une

collection de spécimens bien documentée et cataloguée, de qualité exceptionnelle, qui forment la base d'une riche littérature géologique. En conséquence, Monte San Giorgio fournit la principale référence pour toute découverte future de vestiges marins du Trias dans le monde.

Intégrité

Le bien comprend l'affleurement complet du Monte San Giorgio datant du Trias moyen, y compris toutes les zones fossilifères principales. La partie italienne est une extension, en 2010, de la région inscrite à l'origine en Suisse et qui figure sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2003. Le bien étendu qui en résulte remplit totalement les conditions d'intégrité pour un site fossilifère. Les principales caractéristiques du bien ayant une valeur universelle exceptionnelle sont les affleurements rocheux fossilifères accessibles, avec des strates intactes dans de nombreux secteurs.

Mesures de protection et de gestion

Le bien est protégé, en Italie comme en Suisse, par une législation qui offre une protection efficace à ses ressources géologiques. La protection du site prévoit aussi la protection du paysage et des mesures législatives appropriées sont en vigueur ainsi que des procédures de gestion réellement appliquées au niveau local et garanties par l'appui des gouvernements nationaux, régionaux et provinciaux.

Une collaboration transfrontalière étroite a été mise en place entre les États parties Italie et Suisse, avec des mécanismes approuvés par toutes les municipalités locales des deux pays, dans le cadre d'accords signés et de déclarations communes. Le bien dispose également d'un plan de gestion conjointe et les États parties ainsi que les collectivités locales se sont engagés à fournir le personnel et les ressources nécessaires à la gestion. Le maintien de l'efficacité de la coopération transfrontalière et du plan de gestion qui en découle est une condition essentielle et permanente de la protection du bien. Dans les deux pays, un personnel spécifiquement responsable de la gestion du site est en place et la collaboration réelle entre les deux pays garantit une gestion intégralement coordonnée du bien, y compris en ce qui concerne sa présentation.

La principale tâche de gestion des valeurs du Monte San Giorgio est la protection in situ des zones fossilifères. Bien qu'elles soient généralement difficiles d'accès, il importe de garantir leur accessibilité en

vue d'excavations scientifiques légales et gérées. La continuité des excavations scientifiques est une obligation majeure si l'on veut maintenir les valeurs de ce bien en tant que référence mondiale pour la recherche paléontologique.

Le maintien de relations entre le bien et les principaux instituts de recherche est également essentiel, que ce soit pour sa valeur scientifique ou pour sa présentation. Parce que les ressources fossilifères in situ, pour mériter leur valeur scientifique, nécessitent à la fois des excavations et une préparation et parce qu'elles ne sont pas accessibles ou visibles au public, l'intégrité, la présentation et la sécurité des collections que détiennent un nombre limité d'universités et de musées sont vitales pour la protection des valeurs du bien. Ces collections adhèrent strictement à des mesures juridiques appropriées contrôlant l'excavation dans le site. L'hébergement des fossiles mis au jour, les normes de conservation des spécimens, de préparation et de recherche et les expositions muséographiques sont de la plus haute qualité dans les principales collections de recherche relatives au bien. Il est nécessaire que la présentation, par les grands musées internationaux, des fossiles découverts dans le bien soit complétée par une offre adaptée de centres d'accueil et de services aux visiteurs, à l'intérieur et à proximité du bien, et il existe un programme d'établissement et de maintien de ces services. Un programme de communication et d'interprétation actif est requis pour accueillir les visiteurs et faire en sorte qu'ils apprécient pleinement la valeur universelle exceptionnelle de Monte San Giorgio.

4. Se félicite de l'engagement pris par l'État partie Italie pour parachever l'établissement d'une fondation nationale pour le secteur italien, pourvoir le poste convenu d'administrateur du bien du patrimoine mondial et fournir un financement adéquat pour la gestion du secteur italien du bien et demande à l'État partie d'appliquer et de respecter ces engagements dès que possible ;
5. Se félicite en outre des liens de collaboration instaurés entre les États parties Italie et Suisse pour veiller à la gestion transfrontalière efficace du bien, notamment par la mise en place d'un «conseil transnational stratégique» et demande aux États parties de veiller au fonctionnement efficace du conseil et, pour ce faire, de le doter de suffisamment de ressources financières ;

6. Demande aux États parties de veiller à adopter une identité cohérente et des mesures de gestion également cohérentes pour le bien transfrontalier créé par cette extension et de renforcer les programmes de présentation, interprétation et suivi, d'entretien des affleurements rocheux importants et d'amélioration de la coordination des travaux scientifiques et de recherche ;
7. Prend note des modifications mineures prévues aux limites du bien et de sa zone tampon, en Suisse, afin de garantir la meilleure configuration globale possible du bien et invite l'État partie Suisse à présenter une proposition de modification des limites tenant compte de ces modifications ;
8. Demande aux États parties Italie et Suisse de soumettre au Centre du patrimoine mondial, avant le 1er février 2013, un rapport conjoint sur l'état de conservation du bien, y compris sur l'établissement et le fonctionnement du Conseil transnational, la nomination d'administrateurs permanents sur place et la mise en œuvre d'une gestion et d'une présentation du bien efficaces et dotées de ressources financières suffisantes, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 37e session, en 2013.

Carte 1: Localisation et limites du bien proposé